



ANNEXE : ATTESTATION DE STAGE



Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire. Elle est conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N°d'immatriculation :

Représenté(e) par : Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Nom : Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

LYCEE LEONARD DE VINCI – CAMPUS LDV

214, Rue Jean Joannon

BP 739

06633 ANTIBES CEDEX

Représenté par Monsieur DEVIN, en qualité de chef d'établissement

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre entreprise ou organisme du au

Soit une durée effective totale de : (en nombre de jours)

Gratification versée par l'entreprise ou structure d'accueil au stagiaire le cas échéant :

Fait à _____, Le _____

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.